

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

L'an Deux Mille-Dix-Neuf, le Vingt-Sept du mois de Mai à Vingt-heures Trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 21.05.2019

ETAIENT PRESENTS : Mmes GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie Josée
M. PACHETEAU Laurent, CHARRIER Jean-Luc, DEFOIS Sylvain, PAILLAT Philippe, PIERRE Gwenaël, JAULIN Guy-Marie,
THIBAudeau Patrick, VINGENDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

Excusées : COUTRET Christelle, RABUSSEAU Stéphanie, pouvoir donné à MARTINEAU Anne, CERVEAUX Maud, pouvoir donné à GATARD Odile, RAMBAUD Marianne, pouvoir donné à JAULIN Guy-Marie

Absente : BABU Pascaline

Secrétaire de séance : MARTINEAU Marie-Josée

Monsieur le Maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour, concernant les sujets suivants :

- ↳ Lancement de la procédure de cession des parcelles B 1213, B 1137, B 1135 et B1260
- ↳ Personnel territorial : définition des ratios de promotion

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1 Adoption du procès verbal de la séance du 29 avril 2019.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019 est approuvé avec 3 abstentions pour cause d'absence au dernier conseil municipal et 11 voix pour.

2 Point sur les commissions :

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a signé dans le cadre de sa délégation

Entreprise	Objet	Montant TTC
DECOLUM	Guirlandes lumineuses	991.44€
SOLUTIONS BOIS SERVICES	Fourniture de poteaux de balisage	596.06€
SIMAB	Fourniture peinture blanche-stade municipal	544.32€
L'atelier du Patrimoine	Reliure de 2 registres de délibérations	223.64€
DOPARCHIVES	Archivage administratif	3000.00€
Eco bois Energie	Fourniture Abri bus allée du levant	421.85€
Menuiserie BIAUD	Restaurant scolaire – Embrasures provisoires	1177.15€

Patrick THIBAudeau précise que le montant de la facture de la Menuiserie BIAUD sera déduit du marché de JANNIERE dans le cadre des travaux du restaurant scolaire car ces travaux supplémentaires sont dus au retard de JANNIERE.

Pour rappel la prochaine commission finances est fixée au lundi 17 juin 2019 à 19h00.

b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAudeau

* Foyer des jeunes : une rencontre a eu lieu avec la paroisse et UGMER. La commission a été informée par le SYDEV que la commune ne peut pas prétendre à une subvention dans le cadre des travaux prévus actuellement. La commission a décidé de ne pas faire les travaux supplémentaires ouvrant droit à la subvention du SYDEV.

Concernant le préau : la commission rappelle que le Conseil Municipal lors de la séance du 29 avril dernier a statué sur un préau bois. Le devis proposé par l'entreprise DRONNEAU présenté au cours de la dernière séance ne prévoit pas la protection de la pompe à chaleur bois. La commission souhaiterait notifier à l'entreprise DRONNEAU qu'elle est retenue pour les travaux. Monsieur le Maire précise que le code des marchés publics prévoit une consultation adaptée par rapport à la somme du marché. Monsieur le Maire souhaite qu'une demande de devis soit réalisée avant d'attribuer le marché. Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire peut *« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont inscrits au budget. »*, ce dernier prendra les décisions adéquates en fonction de la consultation réalisée.

*Salle des Halles – Salle du bocage : la commission de sécurité aura lieu le 7 juin 2019.

*Panneaux photovoltaïques – Salle omnisports : une rencontre a eu lieu le 30 avril 2019 avec l'entreprise ENERGIE LIGHT de la Verrie qui a expliqué à la commission la procédure à suivre. Cette dernière prévoit : la vérification de la charpente par un bureau d'études (estimé entre 3000 et 4080€ TTC). La demande de raccordement à ENEDIS avec une caution de 1000€ et 200€ de frais de dossier par ENERGIE LIGHT (la caution ENEDIS est récupérable). Le coût du raccordement est estimé entre 3000€ et 40 000€. Il conviendra alors de prévoir la réfection de la toiture de 600m² (12000€ HT + 4000€ HT de dépose soit 16 000€ HT – La toiture complète est donc de 32 000€ HT). Il conviendra peut-être de prévoir le renforcement de la charpente dont le coût n'est pas connu pour le moment. Enfin la fourniture de panneaux photovoltaïques et leur pose est entre 70 000€ et 100 000€.

Le coût moyen de l'opération sans la toiture et sans le renforcement de la charpente est estimé à 130 000€ HT. Le rapport brut est de 11 000€ par an soit un net de 10 000€ (il convient de déduire du brut les frais d'entretien, nettoyage...). Les travaux seraient amortis sur 15 ans et la durée de vie de ces derniers est estimée à 30 ans.

Une réflexion sera menée lors du prochain Conseil Municipal concernant le lancement de l'étude de la charpente et sur la viabilité du projet.

*Stade municipal : Après échange avec Gwenaël PIERRE il est décidé d'installer des verrous au bar (clé différenciée des autres barillets) , à l'entrée du vestiaire et au local à ballons.

*SOLIHA : restitution de l'étude concernant les 2 logements communaux le 25 juin 2019 à 10h00 en mairie.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par SYLVAIN DEFOIS

* Rue du platane : la commission s'est réunie le 23 mai dernier. Cette dernière souhaite installer une chicane à l'entrée de la rue du platane pour réduire la vitesse des véhicules.

Après échange avec le gérant du commerce, il est préconisé de fermer la ruelle dirigeant vers la place du marché.

- ➔ Jean-Luc CHARRIER précise que ce 2^{ème} point a déjà été réalisé et n'avait pas convenu à l'époque.
- ➔ Monsieur le Maire pense que la fermeture de la ruelle déplace le problème au stop du bout de la rue.
- ➔ Sylvain DEFOIS précise que la commission souhaite interdire de tourner à gauche au stop et interdire cette rue au poids lourd.
- ➔ Laurent PACHETEAU demande que le projet soit présenté sur plan au prochain conseil municipal.
- ➔ Sylvain DEFOIS informe le Conseil Municipal que la commission souhaite également le changement des panneaux sens interdit, par un panneau plus grand et plus visible.
Concernant le stationnement, la commission souhaite la création de 2 places en arrêt minute
- ➔ Gwenaël PIERRE souhaite qu'un plan soit réalisé et envoyé aux membres de la commission pour validation avant envoi au Conseil Municipal.

*Panneau du Pays de Pouzauges – Place du marché : ce dernier n'est plus d'actualité, ni très lisible. Les renseignements doivent être pris concernant le propriétaire du panneau (commune ou intercommunalité) et si on peut mettre un panneau photo à la place.

*Rue de l'Aubépine : demande de création d'un ralentisseur et de l'installation d'un miroir. Cette route est une départementale mais en agglomération les travaux sont donc à prévoir par la municipalité en accord avec le département. La commission va donc travailler dessus.

*Travaux ADAP Cimetière : les travaux ont commencé et devraient finir le 29 mai 2019.

*Travaux de voirie 2019 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation a été lancée. La clôture de la consultation a lieu le 18 juin 2019 à 11 h. L'ouverture des offres aura lieu le 19 juin à 14h30. La commission d'appel d'offre n'a pas d'obligation de se réunir. Le Conseil Municipal sera destinataire des résultats et une délibération sera prise sur le sujet lors de la prochaine réunion.

- ➔ Gwenaël PIERRE demande pourquoi le panneau d'indicateur de vitesse ne fonctionne pas et n'est pas retiré
- ➔ Monsieur le Maire lui répond que la demande a été réalisée auprès du SYDEV gestionnaire de ce dernier.

d. Information / Communication : présentation par Anne MARTINEAU

*JIMM : Les demandes d'articles pour le JIMM de Juillet ont été envoyées aux associations, semaine 20, avec une date limite de retour fixée au 7 juin 2019. Les adjoints sont également concernés par cette échéance.

La commission se réunit le 5 juin à 18h30. La relecture du JIMM est fixée au 19 juin à 18h00. Nous avons une réunion de commission le mercredi 5 juin à 18h30. Le JIMM sera livré en mairie au 5 juillet 2019.

*Facebook : La page Facebook a touché le mois dernier 2 749 personnes avec 35 publications. Il y a 4 nouveaux abonnés, soit au total 194 abonnés.

*Site internet : Une récente mise à jour permet de voir les pages les plus visitées. Ce mois-ci la page d'Accueil compte 92 864 clics, 1 822 pour la page de Contact, viennent derrière pour 1 500 à 1 000 clics les pages du Restaurant Scolaire, Compte rendu de conseil, Vie économique, Informations utiles et Tarifs de locations de salle...

- ➔ Gwenaël PIERRE demande que le partage d'article sur la page Facebook soit contrôlé (publication d'une fête privée)
- ➔ Odile GATARD souhaite convenir d'une réunion afin d'organiser la communication autour de l'exposition de Monsieur PERAU programmée au mois d'octobre 2019. La

réunion est fixée au 12 juin 2019 à 19h00 en mairie pour une publication dans le JIMM de juillet.

e. Enfance-Jeunesse – Culture- Tourisme – Vie associative : présentation par Odile GATARD

*Inauguration bibliothèque- restaurant scolaire – panneaux photos : participation d'environ 100 personnes, plusieurs inscriptions ont été réalisées à la bibliothèque ainsi qu'une vente de livres. Il a été décidé de prolonger la vente de livres jusqu'à la fin du mois de juin 2019. Et de reconduire ce type d'opération (bourse aux livres) une fois par an. La visite du restaurant scolaire a donné satisfaction aux visiteurs. Concernant les panneaux photos les personnes plus âgées ont été très intéressées. Il faudra revoir les emplacements mais il y a de bons retours sur ces derniers. Il est souligné que la communication dans le journal été trop tardive.

f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

*Café caquette : 22 participants au mois de mai avec l'intervention d'une future monitrice d'auto-école axée sur la prévention routière.

*Emplois : chiffres sur la commune stable avec 78 demandeurs. Au niveau du département il est à noter une augmentation de 1% mais les chiffres sont stables sur l'année.

*Déplacement solidaire : toutes les adhésions 2018 ont été renouvelées sur 2019. Au premier trimestre, 85 déplacements ont été recensés dont 50 pour des raisons médicales.

*Goûter des plus de 75 ans : programmé le 29 mai 2019. 275 personnes ont été invitées et 120 personnes ont répondu présentes à ce jour.

*Assistante sociale : Mme GATARD sera la nouvelle assistante sociale pour la commune de Saint-Mesmin.

3 Point Communauté de Communes- Syndicats

➔ **Joel VINCEDEAU** a participé à une réunion VENDEE EAU le 23 mai dernier cette dernière a permis de donner des informations sur les activités de la structure ainsi que sur les travaux qui vont être réalisés sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Le Conseil Municipal est informé de l'installation de télé relevé concernant le compteur d'eau. Les administrés seront avertis personnellement.

➔ **Sylvain DEFOIS** : a participé à la rencontre avec le PBFC le 17 mai 2019, le club demande :

- L'achat de filets pour les buts et l'installation du luminaire pour le terrain du bas
- Prévoir le ré enherbement devant les buts du stade du haut
- Prévoir des poubelles autour du terrain
- Prévoir le changement d'éclairage des vestiaires par du led.

Le club a informé la municipalité de la reprise du 1^{er} groupe mi juillet et le reste mi-août. Le club souhaite une tonte régulière et courte des terrains et un bon arrosage. Les services techniques ont informé que le terrain de bas pose une contrainte pour l'arrosage car ce dernier est manuel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de nettoyage des locaux a été effectuée auprès des dirigeants et joueurs.

- ➔ Jean Luc CHARRIER souligne une plus grande utilisation des terrains de foot.
- ➔ Sylvain DEFOIS répond que celle-ci est différente.

- ➔ Jean-Luc CHARRIER se dit agréablement surpris que les filets soient à la charge d'achat de la commune car cela n'a jamais été le cas précédemment. Il n'est pas d'accord pour que la commune achète les filets. De plus il souligne qu'une tonte courte n'est pas forcément une bonne idée.
- ➔ Gwenaël PIERRE répond que ce propos est partagé par Olivier ROULET responsable des services techniques. Il préconise une tonte régulière.
- ➔ Jean-Luc CHARRIER trouve que les terrains de Saint-Mesmin sont beaucoup utilisés par rapport à d'autres terrains et il ne souhaite pas que les terrains de Saint-Mesmin s'abiment. Il rappelle concernant l'entretien des locaux que la commune fait des frais et que ces derniers doivent être entretenus et cela vaut pour toutes les associations.
- ➔ Gwenaël PIERRE précise qu'il s'agit d'un travail pédagogique qui doit être réalisé en début de saison.

4 Délibérations

OBJET : Acquisition amiable terrain GIRAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle de terrain AB 458 est à vendre. Ce terrain est situé à proximité de l'école publique. Dans le cadre du projet de création d'une modification de l'entrée de l'école publique la municipalité envisage l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il propose un prix d'achat entre 20 et 25€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 1750.00€.

OBJET : Opérations foncières : jardins Hermitage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur AUDOUIN Jean-Noël propriétaire de la parcelle AC 747.

Ce dernier propose à la commune un échange de terrain. Sur sa parcelle le terrain concerné correspond une surface de 1.5m de large le long de sa parcelle correspondant à la moitié du chemin.

Il souhaite l'échange de la parcelle précédemment cité avec une superficie identique prise sur la parcelle AC 76 propriété de la commune.

Le Conseil Municipal au vu de la présentation faite par Monsieur Maire ne souhaite pas répondre favorablement à la demande de Monsieur AUDOUIN aux raisons que l'échange ne serait pas équitable en termes de prix. En effet le terrain provenant de la parcelle AC 76 est constructible contrairement au terrain de la parcelle cédé par Monsieur AUDOUIN puisqu'une cette dernière est un chemin. De plus la commune dispose déjà d'un droit de passage. Cet échange serait défavorable à la commune.

OBJET : Terrains de la Limouzinière : Vente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'éco lotissement le terrain acquis à Madame VASSEUR était exploité par le GAEC la Parilière.

Ces derniers ne demandent pas d'indemnité d'éviction, mais en contre partie la commune devait s'engager à leur fournir une parcelle de superficie identique ou supérieure.

Il convient pour le Conseil Municipal de statuer sur la parcelle vendue, son montant et les modalités de la vente.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle A 456 d'une superficie de 1.333 ha, réserve foncière communale. Cette vente résultant d'utilité publique, la parcelle sera vendue 1 euro symbolique et les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : Convention SYDEV : Lotissement la Prée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser les travaux d'éclairage liés à l'extension de réseaux au lotissement de la Prée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'extension du réseau d'éclairage publique a été chiffré par le SYDEV à un montant de participation par la commune de 14 349.00€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec le SYDEV concernant les travaux d'éclairage liés à l'extension de réseaux au lotissement la Prée et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : Projet Pump Track

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'un groupe d'administrés pour la réalisation d'un terrain de Pump Track.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la possibilité de créer une telle structure sur la commune et l'emplacement retenu par la municipalité. Monsieur le Maire précise que pour des questions de responsabilité il souhaite qu'une association soit créée afin de permettre l'utilisation du terrain.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 2 voix contre et 12 voix pour la création d'un projet pump track sur la parcelle n°60 sur la partie du bas.

Le Conseil Municipal rappelle que le terrain sera sous couvert d'une association.

L'installation se fera avec l'aide des services techniques et l'entretien sera à la charge de l'association.

Le Conseil Municipal souhaite que le terrain soit régi par une convention annuelle passée entre la commune et l'association.

Le Conseil Municipal précise que la convention devra prévoir la récupération du terrain à tout moment par la commune.

OBJET : Indemnité de fonctions : Maud CERVEAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°19004 prise le 28 janvier 2019 relative aux indemnités de fonctions de Maud CERVEAUX, 2^{ème} adjointe. Pour rappel, cette dernière prévoyait la diminution de moitié des indemnités de fonction de Maud CERVEAUX à compter du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maud CERVEAUX a repris ses fonctions au 1^{er} mai 2019 et demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la réhabilitation des indemnités de fonctions de Maud CERVEAUX.

- ➔ Anne MARTINEAU et Sylvain DEFOIS ne sont pas d'accord sur le principe car Maud CERVEAUX ne participe pas à l'ensemble des réunions et n'a donc pas repris à 100%
- ➔ Jean-Luc CHARRIER et Laurent PACHETEAU émettent des réserves concernant le montant des indemnités de Maud CERVEAUX par rapport au travail accompli et aux responsabilités prises.
- ➔ Odile GATARD précise que Maud CERVEAUX l'aide dans ses commissions.
- ➔ Anne MARTINEAU pense qu'une reprise à 100% induit une présence à l'ensemble des commissions.
- ➔ Gwenaël PIERRE précise qu'en l'état actuel des choses il ne peut se prononcer et demande le report de ce point au prochain Conseil Municipal.
- ➔ Monsieur le Maire propose de rencontrer Maud CERVEAUX.
- ➔ Guy-Marie JAULIN trouve qu'il est regrettable que Maud CERVEAUX n'assiste pas aux réunions.
- ➔ Sylvain DEFOIS et Jean-Luc CHARRIER pense que Patrick THIBAudeau en comparaison ne touche pas assez d'indemnité au vu du travail accompli.

Après délibération le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

OBJET : Aide financière : voyage d'étude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'une administrée concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre d'un voyage d'étude.

Monsieur le Maire, souhaite que la municipalité se prononce sur ce dossier et le cas échéant institue une règle permettant l'attribution d'aide financière similaire dans le futur.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la présentation faite par l'administrée concernant les compétences qu'elle pourrait mettre à disposition de la collectivité en matière d'histoire de l'art.

Le Conseil Municipal après délibération décide avec 3 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre de ne pas donner de suite favorable à la demande de l'administrée.

OBJET : Budget commune : Décision modificative n°1

L'agence de services aux collectivités locales de la Vendée a procédé aux remboursements de trop perçu dans le cadre de sa mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation au restaurant scolaire.

En parallèle, des travaux complémentaires, hors marché de rénovation, ont été effectués.

Il convient d'ouvrir les crédits et provisions nécessaires

Section d'investissement	
2135/101: Installations générales, agacements, aménagements des constructions/ Restaurant scolaire	+1972,18€
2313/101 : Constructions	-380,18€
021: Virement de la section de fonctionnement	+1592,00€

Section de fonctionnement	
023: Virement à la section d'investissement	+1 592,00€
7788: Produits exceptionnels divers	+1 592,00€

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 relative au budget commune.

OBJET : Budget commune : Décision modificative n°2

Les cahiers des clauses administratives particulières du marché public de rénovation du restaurant scolaire, prévoyaient l'actualisation des prix lors du décompte global définitif.

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires

Section d'investissement	
2313/101 : Constructions	+2022,10€
020: Dépenses imprévues	-2022,10€

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuvé la décision modificative n°2 relative au budget commune.

OBJET : Lancement procédure de cession parcelles B 1213, B 1137 B 1135 et B 1260

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise AGRI VS a formulé une demande d'achat des parcelles cadastrées B 1213, B 1137, B 1135 et B 1260 partiellement ;

Considérant que les parcelles cadastrées B 1213, B 1137, B 1135 et B 1260 partiellement, ne sont pas utilisées par le public qu'elles sont dans le domaine privée de la commune et desservent uniquement l'entreprise AGRI VS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente des parcelles pour une superficie totale de 1034m² au prix de 4€ le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

La vente des parcelles cadastrées B 1213, B 1137, B 1135 et B 1260 partiellement à la société AGRI VS pour une superficie de 1034m² à 4€ le m² soit un prix total de 4136€ (Quatre mille cent trente six euros). Les frais de bornage et de notaire seront à la charge d'AGRI VS.

Décide de lancer la procédure de cession de la parcelle et charge Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION

M. Le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire), après avis de la CAP.

Le Conseil Municipal,

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu au grade d'avancement de grade par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

. Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du

. Sur la proposition de Monsieur le Maire

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

➤ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

5 Questions diverses :

↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage public sera éteint après la pentecôte et remis après le 15 août 2019.

↪ Monsieur le Maire rappelle les prochaines réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019 :

- 1^{er} juillet 2019
- 2 septembre 2019
- 7 octobre 2019
- 18 novembre 2019
- 16 décembre 2019

Fin de la réunion à 23h00
Prochaine réunion le 1^{er} juillet 2019